

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-0010	L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, Maire.
Date de convocation : 01/04/2026	Étaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Marco GUERRA, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Anne LEBEL, Benoit MORIEN, Radia ZOUIOUECHE, Dominique CHARPENTIER, Florent BABIN,
Date d'affichage 01/04/2026	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 2 Votants : 15	Absents excusés et représentés : Jean-François QUARCK, Cédric MEHEUT, Absents : 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné) Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu :

- le Code général des impôts, notamment ses articles 1650 et 1650 A relatifs à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal ;
- la nécessité de procéder à la désignation des membres de la CCID pour la durée du mandat municipal;

Considérant :

- que la Commission Communale des Impôts Directs est chargée de participer à l'établissement des bases d'imposition des taxes directes locales ;
- qu'elle comprend, outre le maire ou son représentant, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par le conseil municipal ;
- qu'il appartient au conseil municipal de proposer une liste de personnes imposées dans la commune et connues pour leur compétence et leur impartialité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

DÉCIDE :

Article 1 – Désignation des commissaires titulaires

Sont proposés en qualité de **commissaires titulaires** de la Commission Communale des Impôts Directs :

1. Isabelle BRETÉCHER
2. François LUTHIER
3. Gilles SALOMON
4. Jean-Luc BIENVAULT
5. Aude LABADIE
6. Hafida OUHIBI

Article 2 – Désignation des commissaires suppléants

Sont proposés en qualité de commissaires suppléants:

1. Anne LEBEL
2. Radhia ZOUIOUCHE
3. Sandrine FESNAULT
4. Grégoire BEYLIER

Article 2 – Présidence

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le **maire**, ou en cas d'empêchement, par un adjoint désigné conformément aux dispositions réglementaires.

Article 3 – Transmission au directeur départemental des finances publiques

La présente liste sera transmise au **Directeur départemental des finances publiques**, qui procédera à la nomination officielle des membres du CCID conformément aux dispositions du CGI.

Article 4 – Exécution

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 7 avril 2026

Patrick RATEL,
Le Maire

